

Règlement d'ordre intérieur (R.O.I.)

1. Introduction

Le règlement d'ordre intérieur de l'ASBL régit l'organisation, les services, le fonctionnement du championnat, de la coupe Camfa ainsi que les rapports avec ses affiliés. Il définit les droits, les obligations et les responsabilités de chacune des parties et précise la durée du championnat et l'étendue et le prix des prestations et des sanctions financières.

Le règlement d'ordre intérieur constitue un tout avec le contrat d'affiliation, tel que visé à l'article 11 du présent règlement.

2. Confidentialité et protection des données

L'ASBL s'engage à traiter de manière strictement confidentielle, toutes les données qui lui sont transmises par l'affilié dans le cadre unique de l'exécution du championnat.

3. Responsabilité des affiliés

Toute personne affiliée à la Camfa est tenue :

- De se comporter dignement en actes et en paroles ;
- De ne pas remettre en cause une décision que ce soit verbalement, par courrier, par courrier électronique, via le forum du site Camfa, un site Internet, les réseaux sociaux, ... etc.

Toute attitude (d'un affilié) nuisible à la CAMFA sera délibérée au sein du Comité Central avec pour conséquence extrême l'exclusion décidée conformément aux statuts.

Pour les équipes, même procédure avec conséquence extrême, la suspension de tous les joueurs pour une saison complète. En cas de dette du club, la radiation est SANS appel.

La sanction sera communiquée au correspondant qualifié du club (de l'affilié) par courrier électronique (courriel). La sanction prendra cours à la date mentionnée au courriel et sera sans appel.

4. Adhésion des membres de l'A.S.B.L.

Voir les statuts de l'ASBL du 11 juillet 2024.

Sont considérés comme membres de l'ASBL Camfa

- Les membres effectifs du Comité Central soit les président, trésorier, secrétaire ainsi que les vice-président, vice-trésorier, vice-secrétaire éventuels ;
- Les membres adhérents soit les joueurs (membres actifs), délégués de club ainsi que coaches, soigneurs éventuels (membres non-actifs), toute personne du corps arbitral.

L'adhésion en tant que membre effectif au sein du comité central fera l'objet d'une demande d'affiliation officielle écrite et devra être acceptée par celui-ci.

De par son affiliation, le membre tant adhérent qu'effectif accepte le présent règlement d'ordre intérieur.

5. Membres du Comité Central

En raison de sa désignation après candidature écrite comme membre d'un Comité, celui-ci s'engage à :

- Respecter en toutes circonstances, l'éthique sportive ;
- d'exercer le respect mutuel entre membres ;
- Respecter et faire respecter tant les statuts que le présent règlement d'ordre intérieur ;
- D'exercer de façon impartiale, les fonctions pour lesquelles il a été désigné.

6. Comité de discipline

Le comité de discipline est régi au sein du comité central. Le comité de discipline devra :

- Se réunir suite à rapport d'un arbitre et/ou en fonction des besoins du championnat ;
- Pouvoir statuer sur un fait de match mentionné dans le rapport d'arbitre ;
- Prendre les sanctions adéquates pour chaque fait délibéré.
- Rédiger un PV reprenant les faits pour lesquels le joueur est sanctionné ainsi que la sanction prise en fonction de l'Annexe IV.

Toutefois, en cas de désaccord avec la décision du comité de discipline, le correspondant qualifié du club peut adresser par retour de mail à l'adresse « *comitedediscipline@hotmail.com* », une réclamation motivée endéans les 7 jours calendrier.

Attention, les frais de réclamation (voir Annexe IV) doivent être versés à l'échéance sur le compte de la Camfa (avec en communication OBLIGATOIRE le n° de transaction et le nom du club).

Veuillez donc tenir compte des délais de transaction bancaire.

La sanction pourra être diminuée, maintenue ou augmentée. Le joueur et/ou l'arbitre pourraient alors être convoqués à la réunion suivante du Comité de Discipline.

Devoirs de l'arbitre :

Se rendre à toute convocation du Comité de Discipline et, en cas d'impossibilité, se mettre en rapport avec celui-ci afin de fournir les renseignements attendus.

Devoirs de l'affilié :

Se rendre à toute convocation du Comité de Discipline.

En cas d'impossibilité, se mettre en rapport avec celui-ci afin de convenir d'une autre date possible ou se faire remplacer par un affilié de l'équipe, présent au moment des faits.

Toute absence injustifiée d'une des parties convoquées sera sanctionnée. (voir Annexe IV).

7. Organisation d'une saison

Une saison se compose :

- d'un championnat organisé en une ou plusieurs divisions en fonction du nombre d'inscriptions d'équipes reçues en date du 30 juin.
- d'une Coupe Camfa dont le déroulement et le tirage sera tributaire du nombre d'inscriptions d'équipes. Le mode de fonctionnement de la Coupe Camfa sera défini lors de la première réunion générale des clubs de début de saison.
- d'un match de « Super Coupe » entre le champion de division 1 et le vainqueur de la Coupe Camfa.

- de 2 réunions générales des clubs, l'une avant le début de la saison et l'autre en fin de saison. Ne pourront participer à ces réunions, de préférence un seul représentant de chaque club, soit le correspondant qualifié (CQ) ou le trésorier. Deux représentants seront toutefois tolérés pour une nouvelle équipe inscrite.

En cas d'absence, une amende administrative (voir Annexe IV) sera infligée au club.

8. Durée d'une saison

Une saison complète de la Camfa débute le 01 août pour se terminer le 30 juin de l'année suivante.

9. Frais de fonctionnement

Le Conseil d'Administration gèrera l'association en bon père de famille via son trésorier. Il déterminera annuellement, via son règlement intérieur, la participation de ses clubs à la gestion et avant le début de la saison, les amendes ayant cours pour celle-ci.

10. Inscription d'une équipe

Toute inscription ou réinscription d'une équipe devra être établie via le formulaire d'inscription ad-hoc dûment complété et signé. Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site de la Camfa ou sur simple demande au secrétariat de l'ASBL.

L'ASBL se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription.

La demande doit être introduite au plus tard pour le 30 juin de la saison en cours. A cet effet, le formulaire d'inscription ORIGINAL devra être envoyé au siège social de l'ASBL ou au secrétariat dont l'adresse sera communiquée en fin de saison.

Pour qu'une inscription soit effective, une caution (voir Annexe IV) devra être versée sur le compte bancaire de la Camfa dont le numéro est repris en pied de page.

Cette caution représente une garantie financière en cas de dette(s) envers l'ASBL Camfa. En fin d'exercice sportif (fin de saison), elle sera restituée à l'équipe via le compte bancaire du club repris sur le formulaire d'inscription équipe. La caution pourra être conservée pour l'inscription de la saison suivante.

Attention, pour qu'une équipe puisse débiter la saison, un minimum 6 membres actifs devra être inscrit sur le premier listing club.

Pour les équipes qui évoluent au Nautisports d'Enghien, l'ASBL fait office d'intermédiaire entre les clubs et le service facturation du Nautisports. Une provision de 100,00 € (location de la salle) devra être versée sur le compte de la Camfa pour le 31 juillet.

11. Responsables de club (correspondant qualifié et trésorier)

Chaque club inscrit est tenu de désigner un correspondant qualifié (CQ) et un trésorier, tout deux devant être affiliés à la Camfa. Le CQ remplira et signera lui-même le formulaire d'inscription d'équipe en début de saison.

Un correspondant qualifié peut également avoir la fonction de trésorier au sein du club.

Les correspondants qualifiés et trésoriers de clubs devront être civilement majeurs à l'inscription de l'équipe. Chaque correspondant qualifié aura le rôle de responsable du club et sera l'interlocuteur exclusif entre le club et la Camfa.

12. Devoir des clubs et de leurs dirigeants

- Informer leurs membres sur les activités de l'ASBL Camfa.
- S'acquitter des frais de participation du club et de ses membres suivant la procédure établie dans le règlement intérieur.
- S'acquitter des amendes infligées à leur équipe dans les délais prévus au règlement intérieur.
- **Créer, conserver et communiquer un esprit de camaraderie et de fair-play.** Les dirigeants de clubs sont tenus pour responsables du mauvais comportement de leurs membres.

13. Inscription d'un membre « actif » et/ou « non actif »

L'âge minimum requis pour participer à la compétition Camfa est de **15 ans**. L'accord des parents est obligatoire.

Toute inscription ou réinscription d'un membre actif ou non-actif devra être établie OBLIGATOIREMENT par écrit via le formulaire d'inscription ad-hoc dûment complété et signé. Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site de la Camfa ou sur simple demande au secrétariat de l'ASBL.

L'ASBL se réserve le droit de refuser toute demande d'affiliation.

Pour qu'une inscription soit retenue, le formulaire d'inscription ORIGINAL devra être envoyé au secrétariat dont l'adresse sera communiquée en fin de saison. Aucun autre document (photocopie, photo, scanner, ...) ne sera pris en compte.

Des dispositions particulières pourront éventuellement être prises pour l'établissement seul du premier listing club devant permettre de participer au premier match de la saison. Ces éventuelles dispositions particulières seront définies lors de la première réunion générale des clubs.

Les inscriptions membres seront clôturées le 15 décembre de la saison en cours.

Entre l'établissement du premier listing club et le 15 décembre, les nouvelles affiliations devront être déposées au secrétariat de l'ASBL pour le vendredi 17 heures. Elles pourront alors être traitées le W-E suivant afin d'établir un nouveau listing club. Ce nouveau listing sera alors disponible et téléchargeable sur le site de la Camfa.

Le montant de l'inscription d'un membre (voir tableau financier en annexe) comprend sa quote-part annuelle pour la couverture d'assurance en cas de blessure.

A dater du 16 décembre de la saison en cours et ce jusqu'au 30 juin, chaque club pourra encore inscrire un et un seul membre (actif ou non-actif).

A dater du 30 juin de la saison en cours, tout membre est réputé LIBRE d'affiliation.

14. Inscription d'un arbitre

Les arbitres sont recrutés par le Comité Central ou par un membre affilié, désigné par celui-ci.

Ce membre désigné prévoit les désignations selon les disponibilités des arbitres. Il s'engage à les transmettre par mail au Comité Central dans les plus brefs délais.

Toute inscription d'un arbitre devra être établie OBLIGATOIREMENT par écrit via le formulaire d'inscription ad-hoc dûment complété et signé. Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site de la Camfa ou sur simple demande au secrétariat de l'ASBL.

L'ASBL se réserve le droit de refuser toute demande d'affiliation.

Pour qu'une inscription soit retenue, le formulaire d'inscription ORIGINAL devra être envoyé au siège social de l'ASBL ou au secrétariat de l'ASBL. Aucun autre document (photocopie, photo, scanner, ...) ne sera pris en compte. Une inscription peut être introduite durant toute la durée de la saison.

Inscrit, un arbitre devra :

- Respecter les désignations établies ;
- Motiver à l'ASBL dans les délais les plus courts, leur absence éventuelle à une rencontre et ce afin qu'un remplaçant puisse être désigné ;
- Diriger les rencontres et faire respecter le règlement mis en place par l'ASBL ;
- Communiquer à l'ASBL les résultats des matches, les éventuelles cartes jaunes et/ou rouges distribuées lors de ces matches mais aussi tout fait litigieux tant avant, pendant qu'après les rencontres;
- Pour tout fait litigieux, le référée établira un rapport lisible et compréhensible qu'il transmettra dans les 60 heures à l'adresse « camfa@camfa.be » et ce par voie électronique ;

Un arbitre peut officier comme délégué pour un club pour autant qu'il soit inscrit aussi sur le listing dudit club mais, ne pourra en aucun cas officier comme joueur lors d'un match officiel.

15. Transfert d'un membre entre clubs (mercato)

Durant la période du 16 décembre au 15 janvier de la saison en cours, un membre pourra faire l'objet d'un transfert entre 2 clubs même si ce membre a déjà participé à plusieurs matches de la saison en cours.

Pour que soit officialisé un transfert, les 2 clubs ainsi que le joueur doivent obligatoirement tous marqué leur accord via le formulaire ad-hoc téléchargeable sur le site de la Camfa. Les listings des clubs concernés seront alors mis à jour.

En cas de non respect des impositions reprises ci-dessus, des sanctions financières seront infligées au club en défaut (forfait administratif, manque d'organisation, ...)

16. Désinscription d'un affilié

La désaffiliation d'un affilié sera enregistrée dès la fin de saison et ce jusqu'au 31 octobre de la saison en cours. Chaque correspondant qualifié pourra remettre au plus tard lors de la première réunion générale des clubs, une copie de son dernier listing de la défunte saison sur lequel seront barrés les membres à désaffilier.

La date ultime pour les désaffiliations est arrêtée au 31/10 pour permettre d'établir le registre des inscriptions pour l'assurance et l'établissement de la première facture des clubs.

17. Divers

Pour tous points qui ne sont pas repris dans le présent document, le comité se réserve le droit d'en débattre et d'en communiquer la teneur.

18. Annexes

Les annexes ci-après font partie intégrante du présent règlement d’ordre intérieur.

Annexe I	Déroulement d’une rencontre & Règles du jeu
Annexe II	Rôle du délégué
Annexe III	Tableau financier
Annexe IV	Tableau des sanctions
Annexe V	Feuille de match
Annexe VI	Formulaire d’inscription club
Annexe VII	Formulaire d’affiliation membre
Annexe VIII	Formulaire de transfert (mercato)
Annexe IX	Rapport d’arbitre
Annexe X	Déclaration d’accident
Annexe XI	Comment remplir la déclaration d’accident

Annexe I – Déroulement d'une rencontre & Règles du jeu

1. Feuille de match

Le formulaire « Feuille de match » est téléchargeable sur le site de la Camfa – rubrique « Documents à télécharger ».

La feuille de match doit être remplie avant chaque rencontre, et doit être en possession de l'arbitre au moins **10 minutes avant le début de celle-ci**. Voir également l'Annexe II - Rôle du délégué.

Un maximum de 9 joueurs pourra être mentionné sur la feuille ainsi qu'un délégué et un coach. Il est obligatoire que ces membres soient en ordre d'affiliation et être inscrits sur le dernier listing club établi en date de la rencontre.

Un match ne pourra débuter que si l'une ou l'autre équipe compte au moins **3** joueurs sur la surface de jeu. Il en est de même si par le biais de distribution de cartes durant la rencontre, un équipe compte moins de 3 joueurs, le match sera automatiquement arrêté.

Les délégués et capitaines sont tenus de signer la feuille. Les délégués signent la feuille en fin de rencontre pour accord du résultat et prise de connaissance des cartes et remarques éventuelles.

Dès que possible après la rencontre, l'arbitre enverra la feuille de match par voie électronique à l'adresse « camfa@camfa.be » et/ou la déposera dans la boîte aux lettres prévue à cet effet dans les installations du Nautisport.

En cas d'absence de feuille de match chez l'équipe visitée, l'équipe visiteuse en fournit une, et si pas de feuille de match 5 minutes après l'heure prévue pour la rencontre, un forfait et une sanction financière seront infligés à l'équipe visitée.

Petit conseil : Il est judicieux de prévoir l'impression d'une vingtaine de feuilles et de les avoir toujours à disposition lors d'une rencontre.

Pour autant que toutes les données principales (salle, date, noms des équipes, des joueurs, délégués, le score, les cotes du fair-play, l'homme du match éventuel et les cartes éventuellement distribuées) soient inscrites, il est toutefois permis de créer une feuille de match sur une feuille blanche mais une sanction financière (voir Annexe IV) sera infligée pour manque d'organisation.

2. Participation au match

Toute personne se trouvant sur la feuille de match doit être inscrite sur le listing club en date du match et en possession de sa carte d'identité ou tout autre document délivré, soit par son administration communale, soit par les services de police compétents (en cas de perte ou vol de la carte d'identité par exemple).

Une personne inscrite sur la feuille et n'étant pas présente au début du match ne pourra prendre part à la rencontre qu'une fois s'être présentée à l'arbitre.

En cas d'oubli du listing club et/ou de la carte d'identité, une sanction financière (voir Annexe IV) sera infligée pour manque d'organisation.

3. Bijoux

Dans le but d'éviter tous risques d'accident, le port de bijoux visibles est **STRICTEMENT INTERDIT** pendant la rencontre. Seules les alliances sont tolérées.

En cas de non respect des consignes, une première injonction sera exécutée par l'arbitre de la rencontre. Si refus d'obtempérer, le joueur écoperà d'une carte jaune. En cas de 2ème refus d'obtempérer, le joueur écoperà d'un second carton jaune donc carte rouge et sanction financière à la clef.

4. Officiels et capitaines

Chaque équipe évoluant à domicile devra avoir un délégué au terrain. Le jour de la rencontre, le délégué devra avoir la majorité civile qui est fixée à 18 ans en Belgique.

En cas d'absence du délégué officiel visité, une tierce personne **inscrite sur la feuille de match** doit faire office de délégué jusqu'à l'arrivée de celui-ci. Un joueur faisant office de délégué ne peut prendre part au match tant que le délégué officiel n'est pas présent. Une fois l'arrivée de celui-ci et sa présentation à l'arbitre, le joueur faisant fonction peut prendre part à la rencontre.

En déplacement, le délégué visiteur n'est pas obligatoire. Le capitaine inscrit sur la feuille de match du jour peut en assumer la fonction.

Remarque :

Pour permettre à tous les joueurs inscrits sur la feuille de match de participer à la rencontre, 2 inscrits sur la feuille de match pourront officier comme délégué pour autant qu'il soit signalé le fait à l'arbitre AVANT la rencontre et que chacun s'octroie le rôle de délégué une mi-temps.

Le changement s'effectuera uniquement pendant la pause.

Si le délégué arrive en retard, un joueur le remplacera et ne pourra pas prendre part à la rencontre tant qu'il occupera la fonction de délégué. A l'arrivée du délégué, le joueur faisant fonction de délégué reprendra sa place de joueur.

Le rôle est défini par en Annexe II du règlement d'ordre intérieur.

Chaque équipe devra nommer obligatoirement un capitaine pour la rencontre et l'inscrire sur la feuille de match. Il portera au bras, un brassard de couleur différente de celle de son maillot et de celle des autres éventuels officiels.

Les officiels (délégués, coachs, soigneurs) éventuels devront se conformer aux mêmes règles soit être inscrits sur le listing club et la feuille de match, porter un brassard de couleur différente de celui du capitaine.

Exception :

Si un club évoluant à domicile ne comporte que 5 joueurs voire moins sur la feuille de match du jour, peut faire appel à une tierce personne présente pour officier comme délégué occasionnel. Cette tierce personne devra néanmoins obligatoirement être affiliée à la Camfa et inscrite sur la feuille de match.

5. Maillots

Les maillots des 2 équipes devront obligatoirement être de couleurs clairement différenciées. En cas de confusion possible annoncée par le référée, il est du devoir du « club visité » de changer de maillots. L'utilisation des vareuses de couleurs translucides offertes par la Camfa sont acceptées.

6. Brassards

Les brassards devront être de couleurs :

- BLANC pour le délégué visité

- TRICOLORE NOIR-JAUNE-ROUGE pour le délégué visiteur
- ROUGE pour le coach

Le capitaine portera un brassard de couleur différente de celle de son maillot et de celles définies ci-avant.

7. Ballons

Chaque club est tenu de mettre à disposition de l'arbitre un ballon "soft" considéré comme « ballon du match ».

L'équipe visiteuse apportera ses propres ballons pour l'échauffement.

8. Contrôle du listings et des cartes d'identité

L'arbitre appellera les joueurs 5 minutes avant la rencontre et contrôlera les cartes d'identité en présence des délégués.

En cas d'impossibilité de contrôle avant le match, l'arbitre effectuera celui-ci dans son vestiaire à la mi-temps et ce en présence des deux délégués.

9. Début de match – Retard – Absence d'arbitre

Vu les créneaux horaires imposés de certaines salles, si l'arbitre ne peut faire débiter une rencontre à l'heure prévue, il le notifiera en remarque sur la feuille de match.

Dépendamment des causes & responsabilités suivant rapport de l'arbitre, une sanction financière pourra alors être infligée pour « manque d'organisation » (voir Annexe III).

En cas d'absence de l'arbitre désigné, le match ne peut être reporté et ne peut se dérouler sans arbitre.

Le club visiteur propose un arbitre occasionnel. Si ce n'est pas le cas, c'est au club visité qu'il revient d'en désigner un parmi ses joueurs pour que la rencontre puisse se dérouler normalement.

Le joueur désigné qui officie en temps qu'arbitre pourra prendre part au jeu dès l'arrivée de l'arbitre officiel.

Dans la seule situation où les 2 clubs sont (par manque d'effectif) dans l'impossibilité de désigner un arbitre ou si l'arbitre est dans l'incapacité de poursuivre son rôle, son remplacement doit être pourvu en respectant scrupuleusement l'ordre de priorité suivant :

- Arbitre affilié à la Camfa présent dans la salle ou contacté ;
- Arbitre d'une autre fédération présent dans la salle ou contacté ;
- Tierce personne affiliée à la Camfa ;
- Spectateur, spectatrice ;
- Membre affecté au club visiteur ;
- Membre affecté au club visité et si nécessaire, le délégué au terrain.

10. Cartes jaunes

Un affilié recevant une jaune avant, pendant une rencontre peut rester sur le terrain. Si une carte est distribuée après le coup de sifflet final et avant le départ de l'arbitre, celle-ci sera comptabilisée à l'actif de l'affilié

Un affilié recevant une deuxième carte durant la rencontre, recevra de ce fait une rouge. Le joueur devra quitter le terrain et ne pourra être remplacé. Il ne pourra non plus prendre place sur le banc des remplaçants, ni exercer le rôle de délégué visité.

L'affilié écoperait automatiquement d'une suspension d'un match. Ce match sera obligatoirement le match suivant la réception de sa double carte jaune.

Un affilié recevant 3 jaunes en 3 rencontres écoperait automatiquement d'une suspension d'un match. Ce match sera obligatoirement le match suivant la réception de la dernière carte.

A chaque multiple de 3 cartes, la suspension comportera un match de plus (6 cartes = 2 matches, 9 cartes = 3 matches, ... etc).

Ces matches de suspension seront obligatoirement ceux suivant la réception de la dernière carte.

Remarque importante:

Les cartes jaunes distribuées à chaque club seront comptabilisées par le correspondant qualifié (CQ) du même club.

Si un joueur théoriquement suspendu ou non qualifié prend part à la rencontre, un forfait administratif ainsi qu'une sanction financière (voir Annexe IV) pour manque d'organisation seront infligés au club en défaut. La suspension de l'affilié sera automatiquement doublée.

Les cartes reçues en championnat et en coupe sont cumulables. Il en est de même pour les sanctions qui en découlent.

11. Cartes rouges

Un affilié recevant une carte rouge durant la rencontre devra quitter le terrain immédiatement et ne pourra être remplacé. Il ne pourra non plus prendre place sur le banc des remplaçants, ni exercer le rôle de délégué.

Le joueur exclu devra quitter le terrain et la zone neutre. Il ne pourra se présenter dans l'enceinte de la salle que côté spectateurs pour autant qu'il ne porte plus son équipement de joueur mais ses vêtements civils.

Les cartes reçues en championnat et en coupe sont cumulables. Il en est de même pour les sanctions qui en découlent.

12. Décalage de match

Toute demande de décalage de match devra être argumentée par mail à « camfa@camfa.be » et lui parvenir minimum 3 jours ouvrables avant la date de la rencontre et ce avec accord de l'autre équipe.

Si la demande devait parvenir dans les dernières 48 heures avant la rencontre, une sanction financière pour remise de match tardive serait appliquée et ne comprendront pas les autres frais éventuels.

Les frais éventuels à charge de l'équipe préjudiciée (location de salle) seront remboursés par la Camfa mais portée en compte sur la facture du club en défaut.

La Camfa se charge uniquement de prévenir le corps arbitral.

Ne sera permis, qu'un seul décalage par club et ce, jusqu'au 31 mars inclus de la saison en cours.

Les matches décalés devront être joués avant la fin du championnat. Les deux équipes se mettront d'accord sur la date choisie et préviendront la Camfa une fois celle-ci définie.

2 semaines seront libres de matches de championnat et de coupe afin de pouvoir intercaler les matches décalés. Les périodes seront définies et communiquées en fonction du calendrier de la saison en cours.

13. Forfait.

En cas de forfait, une sanction financière sera infligée au club (voie Annexe III).

Les frais éventuels à charge de l'équipe préjudiciée (location de salle, frais d'arbitrage) seront remboursés par la Camfa mais portée en compte sur la facture du club en défaut.

3 forfaits conduisent automatiquement à un forfait général pour le reste de la saison en cours.

14. Forfait général ou exclusion de club en cours de championnat

Un club déclarant forfait général ne rentrera pas en ligne de compte pour le classement final. Toutes ses rencontres seront annulées.

En outre, les affiliés seront libres excepté si le club est redevable financièrement envers la Camfa. Toute dette sera partagée en parts égales entre les affiliés.

L'affilié désirant s'inscrire dans un autre club ne le pourra qu'une fois sa quote-part payée, tout en respectant le délai imparti pour les inscriptions de la saison en cours.

Lors du versement bancaire sur le compte de la Camfa, il y a lieu d'indiquer en communication les termes suivants : ***Quote-part forfait général de***

15. Frais et amendes

Voir Tableau financier en Annexe III. Le détail des sanctions financières est repris sur chaque facture club établie.

16. Procédure de réclamation & Refus de transaction

Les réclamations doivent être adressées **EXCLUSIVEMENT** par mail à l'adresse « camfa@camfa.be ».

En cas de refus de sanction disciplinaire, la réclamation doit être introduite endéans les 7 jours calendrier. Le mail portera en objet, la mention « Réclamation » ou « Refus de transaction ».

Celle-ci sera examinée par le Comité Central et s'il le juge nécessaire, transmise au Comité de Discipline dans les plus brefs délais. Si la réclamation est jugée fondée, l'équipe sera remboursée de ses frais de réclamation.

Les frais administratifs (voir Tableau Annexe III) doivent être versés à l'échéance sur le compte 068-2147701-51 de la Camfa (avec en communication OBLIGATOIRE le n° de transaction et le nom du club).

Il y a donc lieu de tenir compte des délais de transaction bancaire.

17. Montants / Descendants

Montent en division supérieure, les clubs aux 2 premières places du classement général final de la saison en cours.

Descendent en division inférieure, les clubs aux 2 dernières places du classement général final de la saison en cours.

Aucune dérogation ne sera possible. Toutefois, la Camfa se réserve le droit de proposer, en tenant compte des classements généraux finaux, l'un ou l'autre montant supplémentaire afin d'équilibrer les différentes divisions en fonction des inscriptions reçues à l'entre-saison.

18. Coupe Camfa

Chaque début de saison, la Camfa se réserve le droit de définir le type d'éliminatoire de la Coupe Camfa. Soit par élimination directe, soit par poules en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Que ce soit pour les éliminatoires, 1/16ème, 1/8ème, 1/4, 1/2 ou finale, la durée d'un match de Coupe Camfa est de **2 x 25 min**.

En cas d'égalité lors d'un match à élimination directe, une séance de 3 tirs au but par équipes (par 3 joueurs différents) sera appliquée. L'arbitre prendra note des noms et/ou numéros des joueurs tirant les tirs-au-but. Si l'égalité subsiste, « mort subite » par n'importe quel joueur et plusieurs fois s'il le désire même s'il a participé aux 3 premiers tirs.

Sont interdits de séance de tir au but:

- les joueurs ayant été exclus lors de la rencontre ;
- les joueurs ayant quittés le terrain avant la fin de la rencontre.

En cas d'égalité en tête de classement d'éliminatoire par poules, le qualifié sera désigné sur base du « goal average » (différence de but) puis si nécessaire, au vainqueur de la confrontation directe.

19. Communication des résultats

Les résultats des matches doivent être communiqués par le CQ du club visité **au plus tard le DIMANCHE 12 heures** suivant la date du match via le formulaire de contact accessible aux affiliés sur le site Internet.

Les arbitres devront quant à eux, enverront une photo correcte de la feuille de match (recto et verso) signée par tous à l'adresse « **camfa@camfa.be** ». La feuille de match devra elle, être déposée soit dans la boîte aux lettres du vestiaire des arbitres au Nautisports, soit au siège social mais de préférence chez Rudy De Decker dont l'adresse sera communiquée à chacun.

20. Officiels

Lors d'un match, toute personne (tant active que non-active) souhaitant prendre place sur le banc devra être affiliée à l'équipe.

21. Factures

Les différentes factures Camfa, notes de crédit éventuelles ou tout autre document financier seront envoyés à chaque trésorier. Ces factures ou documents reprendront en détails tous les frais qui y sont liés.

Chaque facture transmise par mail à chaque club, devra être réglée à l'échéance prévue sur le document. En cas de non paiement à l'échéance, un rappel majoré de frais complémentaires (Voir Annexe III) sera envoyé. A l'échéance du rappel, si la facture n'a toujours pas été honorée, les modalités suivantes seront appliquées :

- 1 forfait sportif la semaine qui suit (match joué) ;
- 1 forfait administratif (match non joué) ;
- Forfait général sans appel.

A l'échéance du rappel, le correspondant qualifié et le trésorier seront avertis par e-mail ou par courrier de la procédure entamée.

La Camfa ne pourra être tenue responsable des différents opposants les équipes aux gestionnaires des différentes salles.

En cas de contestation ou d'incompréhension de la facture, il est conseillé de prendre contact par écrit le plus rapidement possible avec le trésorier de la Camfa afin de fournir et/ou d'obtenir des explications complémentaires.

22. Annonce d'activité

Chaque club inscrit à la Camfa peut annoncer une activité régie au sein du club pendant la saison en cours. Le nom de l'éditeur responsable devra y être inscrit.

Rôle du délégué (club visité)

Avant le match

- Accueillir l'arbitre et l'accompagner vers son vestiaire, s'assurer qu'il y ait accès ;
- S'assurer que le terrain est en ordre (état des filets, disponibilité de bancs et/ou de chaises pour les réservistes, ...). Si l'arbitre signale un manquement ou un problème, y remédier ;
- Évacuer les objets dangereux éventuellement présents dans la zone neutre ;
- Fournir un ballon de match à l'arbitre ;
- Régler les frais d'arbitrage **avant** la rencontre et lui fournir une boisson non alcoolisée ;
- Empêcher toute intrusion dans le vestiaire de l'arbitre excepté à la demande de celui-ci ;
- Remplir la feuille de match et la présenter au délégué visiteur afin qu'il puisse lui aussi la remplir. Ensuite, remettre la feuille de match ainsi que les cartes d'identité et les listings le plus rapidement possible à l'arbitre ;
- A l'appel des joueurs, veillez à ce que ceux-ci viennent sans tarder ;
- Accompagner l'arbitre pendant le trajet entre son vestiaire et le terrain, de même pour le retour au vestiaire.
- Faire évacuer de la zone neutre toute(s) personne(s) ne figurant pas sur la feuille de match et veiller à ce que celle(s) y figurant portent bien le brassard adéquat.

Pendant le match

- Le délégué ne pourra quitter la zone neutre et devra rester à la disposition de l'arbitre ;
- En cas d'arrivée tardive d'un joueur figurant sur la feuille de match, l'inviter à se présenter chez l'arbitre avant de prendre part à la rencontre ;
- Calmer les joueurs et entraîneurs si nécessaire ;
- Veiller à ce que les personnes se trouvant dans la zone neutre restent bien sur leurs bancs respectifs ;
- Inviter toute personne non autorisée présente dans la zone neutre à la quitter immédiatement ;
- S'abstenir de faire des commentaires et de critiquer l'arbitre **en direct**. Si des remarques et ou critiques doivent être émises, les exposer à la Camfa EXCLUSIVEMENT par mail à l'adresse « camfa@camfa.be » ;
- Veiller à ce qu'un joueur ayant été exclu quitte la salle immédiatement et regagne le vestiaire ;
- Assurer la protection de l'arbitre à tout moment de la rencontre.
- Si l'intégrité physique de l'arbitre ou des joueurs est menacée, ne pas hésiter à appeler les forces de Police compétentes.

Après le match

- Dès la fin du match, reconduire l'arbitre vers son vestiaire et excepté à la demande de l'arbitre, interdire à toute personne non autorisée d'y accéder ;
- En cas de risque d'altercation et de nécessité, accompagner l'arbitre jusqu'à la sortie de la salle afin de garantir sa sécurité ;

Remarque :

Si l'intégrité physique de l'arbitre ou des joueurs est menacée, ne pas hésiter à appeler les forces de Police compétentes.

Tableau financier

A. LICENCES

1	Cautiion annuelle	150,00 €
2	Membre ACTIF (joueur)	22,00 €
3	Membre NON-ACTIF (officiel)	15,00 €

B. INDEMNITÉS ARBITRALES

1	Indemnité prestation forfaitaire	18,00 €
2	Forfait déplacement	15,00 €

C. MANQUE D'ORGANISATION

1	Remise tardive de match (moins de 48 h avant le match)	20,00 € + frais éventuels
2	Ne pas prévenir l'équipe adverse par GSM si forfait	5,00 € + frais éventuels
3	Absence de feuille d'arbitre	5,00 €
4	Absence de listing (ou présentation de listing obsolète)	5,00 €
5	Joueur ou délégué non affilié, suspendu ou irrégulier aligné sur la feuille	13,00 €
6	Délégué non affilié ou irrégulier aligné sur la feuille	5 – 0 Forfait sportif
7	Indemnité arbitrale non payée	Indemnité + 12,50 €
8.1	Feuille d'arbitre incomplète ou erronée : Manquement (n° journée, date, lieu, division, n° joueur, date de naissance)	0,50 € par manquement Avec un maximum de 2,00 €
8.2	Feuille d'arbitre incomplète ou erronée ou hors format recto-verso	Manquement 2,00 €
9	Remise tardive de la feuille d'arbitre (- de 10 min. avant la rencontre)	2,00 €
10	Absence de n° sur les maillots (excepté chasubles)	5,00 € (équipe)
11	Absence de brassard capitaine et/ou officiel	2,00 €
12	Absence de boisson (non alcoolisée) pour l'arbitre	3,00 €
13	Non communication de résultat ou communication erronée ou hors délai	1,00 €
14	Rentrée tardive de documents au secrétariat	3,00 €
15	Comportement négatif de l'équipe pendant la rencontre Fair-Play = 0/10	2,00 €

D. ADMINISTRATIF

1	Absence à la réunion obligatoire (assemblée générale)	20,00 € (10,00 € si justifié)
2	Carte jaune	2,50 €
3	Double carte jaune (sur la même rencontre)	5,00 €
4	Carte rouge	7,50 €
5	Forfait	50,00 € (+ frais club lésé)
6	Forfait administratif (si facture impayée)	50,00 €
7	Forfait général	150,00 €
8	Rapport d'arbitre (autre que pour carte rouge)	5,00 €
9	Réclamation, refus de transaction disciplinaire, frais en cas de décision négative du Comité d'Appel	7,00 €
10	Retard de paiement - Frais de rappel	4,00 €

Tableau des sanctions

A. ATTITUDE D'UN JOUEUR OU D'UN OFFICIEL ENVERS L'ARBITRE OU UN MEMBRE EN MISSION

	Type de fait	Sanction
1	Critiques répétées	D'exclusion suffisante à 2 matches
2	Insultes et grossièretés (avant, pendant ou après le match)	De 1 à 4 matches
2.1	En cas de récidive pendant la même journée	De 1 à 2 matches supplémentaires à la sanction du point 2
3	Geste déplacé	De 1 à 6 matches
4	Menace verbale	De 1 à 6 matches
5	Intrusion d'une personne non autorisée dans le vestiaire de l'arbitre	De 1 à 2 matches en plus de la sanction éventuelle pour d'autres motifs
6	Geste obscène	De 4 à 12 matches
7	Simulation de voie de fait	De 2 à 6 matches
8	Tentative de voie de fait	De 2 mois à 1 an
9	Voie de fait (selon la gravité)	De 5 mois à 3 ans ou radiation

Remarque : En cas de voie de faits sur un arbitre ou un membre CC, le « fautif » sera suspendu préventivement et immédiatement dès le lendemain des faits et ce, jusqu'à comparution devant le Comité de Discipline.

B. FAITS DE JEU

	Type de fait	Sanction
1	Faute de main (réflexe)	1 match
2	Faute de main volontaire – Anti-jeu	2 matches
3	Faute de jeu sans brutalité ; faute de jeu dite « nécessaire »	D'exclusion suffisante à 1 match
4	Faute brutale et/ou dangereuse	De 3 à 5 matches
4.1	Critiques et/ou attitude désagréable, provocation	De recommandation à 2 matches
5	Insultes et grossièretés (avant, pendant ou après le match)	De 1 à 4 matches
6	En cas de récidive pendant la même journée	De 1 à 2 matches supplémentaires à la sanction du point 2
7	Geste déplacé	De 1 à 6 matches
8	Menace verbale	De 1 à 6 matches
9	Geste obscène	De 4 à 12 matches
10	Simulation de voie de fait	De 2 à 6 matches
11	Tentative de voie de fait	De 2 mois à 1 an
12	Voie de fait (selon la gravité)	De 5 mois à 3 ans ou radiation éventuelle
13	Tentative de fraude ou fraude avérée	1 an de suspension de toute fonction officielle (joueur, officiel, arbitre, ...)
14	Récidive du point 13	5 ans de suspension de toute fonction officielle (joueur, officiel, arbitre, ...)

C. ATTITUDE D'UN JOUEUR OU D'UN OFFICIEL ENVERS LE PUBLIC

	Type de fait	Sanction
1	Insultes, grossièretés ou menace verbale (avant, pendant ou après le match)	De recommandation à 2 matches
2	En cas de récidive pendant la même journée	De 1 à 2 matches supplémentaires à la sanction du point 1
3	Geste déplacé	D'exclusion suffisante à 2 matches
4	Geste obscène	De 4 à 12 matches
4.1	Simulation de voie de fait	De 2 à 6 matches
5	Tentative de voie de fait	De 2 mois à 1 an
6	Voie de fait (selon la gravité)	De 5 mois à 3 ans ou radiation éventuelle

D. ATTITUDE ANTISPORTIVE D'UN JOUEUR OU DU DELEGUE

	Type de fait	Sanction
1	Ne pas remplir sa fonction en tant que capitaine ou délégué	De recommandation à 2 matches
2	Inciter ses coéquipiers à quitter le terrain	De recommandation à 2 matches
3	Refus de quitter la salle après exclusion entraînant l'arrêt du match	2 matches en plus de la sanction initiale relative à l'exclusion
4	Publication jugée illicite sur le site Web officiel de la CAMFA	Dossier transmis au Comité Central

E. MANQUEMENT OU FAUTE ADMINISTRATIVE

	Type de fait	Sanction
1	Manquement administratif volontaire	De recommandation à 2 matches
2	Détérioration d'un document officiel	De 2 à 8 matches
3	Double affiliation d'un joueur	Pour le joueur : Suspension de 1 an Pour l'équipe : Forfaits pour les matches où le joueur a participé / avertissement pour l'équipe (ou exclusion si récidive)
4	Falsification de document officiel	Dossier transmis au Comité Central

F. MEMBRE SUSPENDU REPRIS SUR UNE FEUILLE DE MATCH

Par figuration sur une feuille de match, 2 matches de suspension en plus de la sanction initiale avec perte de la rencontre concernée par forfait.

G. RECIDIVE

Les sanctions prévues dans ce document peuvent être augmentées en cas de récidive pour des faits similaires, suivant la gravité des faits.

H. DELIT D'AUDIANCE

Sanction prise à l'appréciation du comité compétent en fonction de ce tableau.

Feuille de match

Rencontre de : (1)

☐ Division 1 ☐ Division 2 ☐ Coupe Journée : J

Date : Heure : Salle :

Equipe VISITEE :					Carton(s) (minutes)			
Ctl.	N°	Capitaine	Nom & prénom (MAJUSCULES)	Date de naissance	CJ	2 CJ	CR	HM
	Délégué n° 1 :							Fair-Play ... /10
	Délégué n° 2 :							
	Entraîneur :							

Nom & prénom + Signature du capitaine

Equipe VISITEUSE :					Carton(s) (minutes)			
Ctl.	N°	Capitaine	Nom & prénom (MAJUSCULES)	Date de naissance	CJ	2 CJ	CR	HM
	Délégué n° 1 :							Fair-Play ... /10
	Délégué n° 2 :							
	Entraîneur :							

Nom & prénom + Signature du capitaine

Résultat de la rencontre

En chiffres :

Visités - Visiteurs

En toutes lettres

Visités - Visiteurs

Signatures		
Visités	Visiteurs	Arbitre

Feuille complétée et remise par les visités à l'arbitre : H Rem. :

Feuille remise aux visiteurs par l'arbitre : H Rem. :

Feuille complétée et remise par les visiteurs à l'arbitre : H Rem. :

RAPPORT :

- ☐ Carte rouge
- ☐ Incident pendant la rencontre
- ☐ Incident après la rencontre
- ☐ Nombre insuffisant de joueurs visités / visiteurs
- ☐ Refus de signer la feuille par les visités / visiteurs
- ☐ Comportement non approprié du délégué visité / visiteur
- ☐ Comportement non approprié de l'entraîneur visité / visiteur
- ☐ Manque d'ordre
- ☐ Autre :

MATCH NON JOUE

- ☐ Absence du délégué visité
- ☐ Absence équipe visitée / équipe visiteuse
- ☐ Salle non disponible

MATCH ARRÊTE

- ☐ Agression
- ☐ Moins de 3 joueurs visités / visiteurs
- ☐ Refus de quitter la salle d'un joueur exclu visité / visiteur
- ☐ Autre :

Formulaire d'inscription « CLUB » - Saison –

Compléter LISIBLEMENT et signer ce formulaire dans son entièreté. Tous les renseignements sont importants et obligatoires pour la gestion de l'ASBL et la diffusion des informations en cours de saison.

La demande doit être introduite au plus tard pour le **30 juin** précédant la nouvelle saison. A cet effet, le formulaire d'inscription **ORIGINAL** devra être envoyé au siège social de l'ASBL (adresse en pied de page) ou au secrétariat dont l'adresse sera communiquée sur simple demande.

Nom du club :

Matricule du club (si existant):

Correspondant Qualifié: Nom :

Prénom :

Adresse : N° : Bte :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe : GSM :

Email 1 ⁽²⁾ :

Email 2 ⁽²⁾ :

Trésorier : Nom :

Prénom :

Adresse : N° : Bte :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe : GSM :

Email 1 ⁽²⁾ :

Email 2 ⁽²⁾ :

Couleurs du club : Maillot :

Short : Bas :

Salle où l'équipe disputera ses matches à domicile :

Adresse : Commune :

Jour des matches à domicile : Heure :

- Mon équipe occupera la salle toutes les semaines. ⁽³⁾ : OUI - NON ⁽³⁾
- Mon équipe occupera la salle en alternance avec l'équipe. ⁽³⁾ :

En inscrivant mon équipe au championnat Camfa, j'en accepte les statuts (Moniteur belge), le règlement d'ordre intérieur et ses annexes. Je m'engage à les transmettre à tous mes membres.

Afin que l'inscription de mon équipe soit validée ⁽⁴⁾:

- ☐ Je certifie être majeur au moment de l'inscription (Responsable).
- ☐ Je certifie être majeur au moment de l'inscription (Trésorier).
- ☐ Je m'engage à verser la caution de **150,00 €** au compte **BE75 0682 1477 0151** avant le **31 juillet** suivant la saison écoulée afin de confirmer mon inscription. Sans confirmation via notre compte bancaire de votre inscription, celle-ci ne serait en aucun cas prise en compte pour la saison à venir.

Mon équipe était inscrite la saison dernière sous le nom de

- ☐ J'autorise l'asbl Camfa à conserver ma caution.
Je vérifie si ma caution est encore de 150,00 €, si ce n'est le cas je la complète via le compte BE75 0682 1477 0151.

Pour tout versement, veuillez indiquer le **nom de votre équipe** ainsi que la mention adéquate suivante : « **caution** » ou « **complément de caution** ».

- ☐ Je certifie avoir pris connaissance et être d'accord avec le Règlement d'Ordre Intérieur, les Statuts de l'ASBL ainsi que les annexes jointes (dernière version).
- ☐ Je certifie consulter et tenir compte des éventuelles modifications des Annexes au ROI qui paraîtront via le site de la Camfa.

Validation de mon inscription :

Ce n'est qu'une fois toutes ces modalités remplies que le Comité compétent pourra valider ou non l'inscription.

Dans les **15 jours** suivant la réception de ces documents, un courrier de confirmation sera envoyé.

En cas de refus d'inscription, la caution sera immédiatement remboursée via compte bancaire du club.

Date et signature du CQ du club

⁽¹⁾ : Siège Social : Square de la Dodane, 100 à 7850 Enghien

⁽²⁾ : Indiquer une adresse PRIVEE valable pour toute la saison. Pour éviter les retours de mails pendant les heures de bureau et le respect de la protection des données personnelles, les adresses professionnelles sont **INTERDITES**.

⁽³⁾ : Biffer la ou les mentions inutiles.

⁽⁴⁾ : Cochez la case pour approbation

Ce formulaire est en cours d'élaboration afin qu'il soit plus simple & facile à compléter. Il y a lieu de reprendre le formulaire de la saison écoulée et de modifier les dates (saison -)

EN PROJET

Ce formulaire est en cours d'élaboration afin qu'il soit plus simple & facile à compléter. Il y a lieu de reprendre le formulaire de la saison écoulée et de modifier les dates (saison -)

EN PROJET

Rapport d'arbitre

A envoyer par mail dans les 3 jours calendrier à « camfa@camfa.be »

Nom : Prénom :
Tel :
Salle :
Match :
Date : Heure :
Score :

• Matricule joueur ou autre :

Nom : Prénom : n° de maillot :
Club : (Matricule :)
Exclu à la minute

• Matricule joueur ou autre :

Nom : Prénom : n° de maillot :
Club : (Matricule :)
Exclu à la minute

• Matricule joueur ou autre :

Nom : Prénom : n° de maillot :
Club : (Matricule :)
Exclu à la minute

Nom du délégué visité : Date/naissance :

Nom du délégué visiteur : Date/naissance :

Match non joué :

1. Salle indisponible oui – non
2. Absence de l'équipe visitée oui – non
3. Absence de l'équipe visiteuse oui – non
4. Match interrompu oui – non
5. Autre raison :

This image shows a full page of white paper with horizontal dotted lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, providing a guide for handwriting or typing. There are no margins, text, or other markings on the page.

Signature

Notice d'emploi de la déclaration d'accident

ATTENTION : Pour que la déclaration soit prise en considération par l'assurance, la visite chez le médecin doit être effectuée maximum 48 heures après l'accident.

Lors d'une déclaration d'accident, veuillez remplir correctement et lisiblement les documents.
Voici quelques petites instructions à suivre **scrupuleusement**.

Les indications ci-dessous sont à remplir par le blessé

Page 1 : (A) à compléter par le déclarant

Cadre 2 : IDENTITE DE LA VICTIME

Cadre 3 : DATE ET LIEU DE L'ACCIDENT

Page 2 (A) à compléter par le déclarant

Cadre 4: DESCRIPTION DE L'ACCIDENT

Cadre 5 : COMPLETER CETTE CASE SI UNE AUTRE PARTIE EST IMPLIQUEE

Cadre 6 : TEMOIGNAGES

Cadre 7 : SURVEILLANCE

} FACULTATIF

INDIQUER LA DATE MAIS NE PAS SIGNER EN BAS DE PAGE (réservé Camfa)

Page 3 : (B) avis aux victimes d'un accident et à leurs parents

DATER ET SIGNER

Page 4 : (C) certificat médical

A FAIRE REMPLIR, DATER ET SIGNER PAR LE MEDECIN

Envoyer ou déposer les 4 pages à : Claude Smekens - Rue Bourlon 58 à 7830 BASSILLY

Dès réception et après vérification, les documents seront transmis immédiatement à la compagnie d'assurance Claude (représentant la Camfa).

Dès acceptation du dossier, Ethias vous transmettra par courrier :

- Le numéro de votre dossier
- Un document à remplir par votre mutuelle
- Un certificat de guérison à faire remplir par le médecin (idem que page 4)

Petit conseil : Faites une copie de tous les documents relatifs à votre accident et conservez les soigneusement.